

La Lettre Déchets

N° 16 - septembre 2005

Dans ce numéro :

- **Actualités du réseau :** 2
 - Journée « dégage le sur-emballage »
 - Formation sur la prévention des déchets
 - Opération « Nettoyons la Terre »
- **Le Dossier du mois :** 3
Une nouvelle filière pour les Déchets Électroniques et Électriques (DEEE)
- **La page prévention :** 6
 - Le geste du mois
 - « Appel à Madame la Ministre »
 - « Puzzle de la prévention des déchets », le bilan
 - Annales des Mines sur la prévention des déchets
- **Brèves :** 7
 - Enquête du MEDD sur le parc des installations de compostage en France
- **Les rencontres :** 8
 - Les deuxièmes rencontres nationales de la prévention des déchets
 - Réunion Nationale du Réseau Déchets
 - Ça bouge du côté des DEEE
 - Énergie et déchets nucléaires.

A noter

La prochaine Réunion Nationale du Réseau Déchets aura lieu le samedi 26 novembre 2005 au Mans
Voir article page 8



Éditorial

Techno-parade à la Baule

La planète mériterait de ne pas être souillée mais elle l'est ! Aussi il nous faut la nettoyer et pour bien faire, à longueur d'année. Bien modestement et très symboliquement l'opération « nettoyons la planète » aura lieu les 16, 17 et 18 septembre. Organisée par l'ONG « clean up the world », nous y sommes, cette année, associés.

C'est l'occasion de toiletter un petit coin de nature et surtout de communiquer sur la gestion raisonnée et en particulier sur la prévention des déchets. Cette lettre contient les informations sur le déroulement de ces journées.

Une autre opportunité est offerte au consommateur, agacé par le sur-emballage de trop nombreux produits, de se manifester le 1^{er} octobre au cours d'une journée d'action dont les modalités vous sont détaillées dans cette missive.

Pour revenir un peu sur les vacances, j'ai longuement déambulé dans les rues de Naples, fasciné par la pièce de théâtre qui s'y joue en permanence. C'est une ville merveilleusement sale, mais en plein quartier espagnol (splendide) de nombreuses affichettes rédigées par les membres d'associations « éco -citoyennes » expliquent l'intérêt d'un changement d'attitude et de regard envers les déchets. Lente évolution mais évolution...

« Eh ! oui, c'est la reprise » comme dirait Zizou que l'ADEME devrait contacter pour sa prochaine campagne prévention avec un slogan du style : « Le but, c'est la prévention ».

En attendant, les assises nationales des déchets se tiendront à la Baule les 20 et 21 Septembre avec une forte participation des membres de notre directoire pour y exprimer nos attentes.

La très parisienne techno parade, toute récente, avait pour thème « le recyclage » avec une conférence intitulée « le recyclage ou la mort ». Qui de nos lecteurs a pu y assister ? Merci de vos retours au réseau déchets. Personnellement, j'étais à la foire agricole de Beaucroissant (38) qui était un peu moins techno mais avec une belle parade d'animaux (de ferme). Le monde agricole se préoccupe de plus en plus des déchets en particulier de son rôle dans l'utilisation de la matière organique issue de ces derniers (le retour à la terre !).

Bonne lecture et fin d'été à tous.

J-Luc Jugant
 Pilote du réseau Déchets

Actualités du réseau

□ Journée « dégage le sur-emballage »

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la lettre déchets n°14 de mai-juin, le Réseau Déchets de France Nature Environnement s'associe cette année avec le CNIID, pour organiser le **1^{er} octobre 2005**, une journée de sensibilisation et de contestation concernant les sur-emballages.

L'objectif est de sensibiliser, sur les lieux d'achat, les consommateurs aux problèmes des sur-emballages, et de faire prendre conscience aux producteurs que nous ne pouvons plus accepter ces gaspillages. Ainsi nous allons montrer que les consommateurs sont prêts et même très « favorables » à la réduction des emballages !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide pour monter votre action locale : le Réseau Déchets met des **outils de communication** à votre disposition :

- un livret « emballage utile et inutile » réalisé en partenariat avec le CNIID et Agir Pour l'Environnement qui vient juste de paraître (photo ci-contre) ;
- et bien sûr les livrets sur la prévention des déchets accompagnés de l'exposition sur le même thème que nous vous avons déjà proposés.



De plus, afin d'évaluer le succès de cette journée, pour relayer l'information au niveau national et pour montrer l'ampleur du mouvement de contestation, nous avons besoin de vos retours du terrain.

Pour plus d'information sur cette action vous pouvez consulter notre site internet, à la page « campagne - opération emballages » www.preventiondechets.fr.

□ Formation sur la prévention des déchets

France Nature Environnement, la **FAPEN** et **Eau & Rivières de Bretagne** organisent une formation sur la prévention des déchets le **samedi 8 octobre 2005 à Rennes**.



L'objectif est de former les militants associatifs de Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie à la prévention des déchets et de mettre à leur disposition les informations et les outils nécessaires afin de promouvoir des politiques locales de prévention des déchets.

Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le Réseau Déchets (01.47.07.22.35) ou bien avec la FAPEN (02.96.62.06.40).

□ Opération « Nettoyons la Terre »

Comme vous avez pu le lire lors de la dernière Lettre Déchets (n°15 juillet-août), FNE et ses associations membres participeront le week-end du 16, 17 et 18 septembre, à l'opération « Nettoyons la Terre ». Environ 25 associations ont déjà répondu à cet appel.

Pour aller plus loin que la simple action de nettoyage, FNE souhaite donner une résonance importante à **l'enjeu de prévention des déchets**. Un des objectifs de ces actions « Nettoyons la Terre » est de sensibiliser les citoyens à cette réalité : nous devons réduire notre production de déchets, l'action se résumant en quelques mots : « marre de ramasser - arrêter de jeter ».

De nombreuses associations ont donc choisi de coupler leur action de ramassage avec des actions de sensibilisation à la prévention des déchets, en présentant par exemple l'exposition « prévention des déchets » de FNE (toujours disponible sur simple demande auprès du Réseau Déchets).

Voici quelques exemples d'actions qui seront menées :

- * Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC) : action de ramassage à Nouméa et au Grand Nouméa, couplée à une grande collecte de boîtes aluminium et plastiques, en vue de les recycler.
- * Alsace Nature : ramassage de déchets dans la forêt Rhénane, couplé à des stands concernant les déchets des animaux de la forêt, des animations de sensibilisation au recyclage (poubelsket), des collations pour les participants en vaisselle lavable ou engendrant uniquement des déchets biodégradables.



Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter la page internet très complète dédiée à l'opération « Nettoyons la Terre » :

http://www.fne.asso.fr/GP/actualite/p_gen/campagne_cleanup.htm

Le Dossier du mois : Une nouvelle filière pour les Déchets Électroniques et Électriques (DEEE)

1- Pourquoi une nouvelle filière déchets pour les Déchets Électroniques et Électriques (DEEE) ?

Les Équipements Électroniques et Électriques sont des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques. Ils sont découpés en 10 grandes familles comprenant des déchets d'équipements aussi bien ménagers que professionnels. Voici ce que l'on peut trouver comme Équipements Électroniques et Électriques dans nos vies de tous les jours :

- les gros appareils ménagers : réfrigérateurs, télévisions, magnétoscopes, chaînes HIFI,...
- les petits appareils ménagers comme les sèche-cheveux, tondeuses, robots de cuisine,...
- les équipements informatiques et de télécommunication comme les ordinateurs, les téléphones (portables et fixes) ...
- les outils (bricolage, jardinage ...) et jouets électriques et électroniques
- les ampoules et tubes d'éclairage, etc.



Source : World Watch

Les 10 catégories d'Équipements Électriques et Électroniques auxquelles s'applique le décret :

1. Gros appareils ménagers
2. Petits appareils ménagers
3. Équipements Informatiques et de Télécommunications
4. Matériel grand public
5. Matériel d'éclairage (à l'exception des lampes incandescentes)
6. Outils électriques et électroniques
7. Jouets, équipements de loisir et de sport
8. Dispositifs médicaux
9. Instruments de surveillance et de contrôle
10. Distributeurs automatiques

Les déchets engendrés par ces produits ne cessent d'augmenter de 3 à 5% par an avec actuellement 13 à 15 kg/hab estimé pour les ménages, ce qui représente 50% des DEEE globaux. Il faut garder à l'esprit que ces équipements sont utilisés pendant plusieurs mois et même plusieurs années après leur achat (contrairement aux emballages qui sont plus faciles à suivre).

La forte croissance des DEEE s'explique, entre autres, par le développement des multimédias... et cela ne fait que commencer : fort développement des iPod, agendas électroniques, téléphones portables à renouvellement très rapide, appareils électroménagers à durée de vie de plus en plus courte...

Autres critères importants, beaucoup de ces DEEE contiennent des composants dangereux (métaux lourds, retardateurs de flamme, poudres toxiques, CFC...) qu'il faut gérer convenablement car on ne peut plus déceimment les envoyer en décharge ou incinérateur comme c'est le cas aujourd'hui.

Nos représentants européens ont donc bien pris conscience de ces constats et de l'urgence qu'il y a à réduire ces flux et à mieux les gérer. Ainsi deux directives DEEE ont vu le jour le 27 janvier 2003 (2002/96/CE traitement des DEEE, et 2002/95/CE limitation de l'utilisation de substances dangereuses).

2- Le décret DEEE, transposition de la directive européenne (WEEE) – les grands principes

Depuis 2001, le Ministère de l'environnement travaille à transposer les directives européennes et à organiser un groupe de travail ad hoc auquel a participé FNE. Il en est ressorti le Décret français n°2005-829, publié le 20 juillet 2005 au JO, et qui est entré en application le 13 août dernier (2005).

Quels sont les grands points de ce texte ?

- Collecte sélective des DEEE

Les DEEE devront être collectés séparément des autres déchets, un objectif de 4kg/hab/an pour 2008 est fixé par la directive;

Les producteurs veillent à collecter, ou faire collecter, sélectivement les DEEE des ménages. Des systèmes peuvent être adaptés pour les professionnels (via les contrats de vente) ;

Les distributeurs devront récupérer les DEEE (les mêmes produits que ceux qu'ils vendent et pour une quantité correspondant à celle vendue).

- La responsabilité des producteurs.

- * il incombe aux producteurs de financer les surcoûts liés à la collecte sélective des DEEE des ménages, seuls ou via des organismes coordonnateurs (agrés par le MEDD).
- * les producteurs sont tenus d'enlever et d'éliminer les déchets collectés sélectivement. Pour cela ils peuvent faire appel à un éco-organisme agréé ou se faire agréer individuellement.
- * ils ont l'obligation de financer la gestion des DEEE, sur la base de leur mise sur le marché de l'année en cours (ceci est une particularité française qui transpose plus ou moins bien le texte européen).

- La contribution visible

Le décret a choisi de rendre obligatoire, jusqu'en 2011, l'affichage sur tous les DEEE de la contribution environnementale servant à gérer les DEEE.

- Autres particularités :

- * pour les contrôles, un registre de producteurs sera mis en place et géré par l'ADEME.

L'opinion de FNE face à la transposition de ce décret

La directive indique que « chaque producteur est responsable du financement des opérations [de collecte et de traitement] concernant les déchets provenant de **ses propres produits** ». Cette notion de responsabilité individuelle vise à la mise sur le marché, par les producteurs, de produits qui seront plus faciles à traiter, et plus prioritairement (hiérarchie européenne oblige) à réutiliser et à recycler, grâce à une éco-conception (qui permet de faciliter le remplacement et le démontage de pièces par exemple).

FNE s'est battue pour faire respecter cette notion, mais n'a jamais été entendue, le décret n'aborde pas ce sujet ! (FNE prévoit de poser une question parlementaire pour éclaircir ce point)

3- ENJEUX de la filière DEEE et attentes des associations de protection de l'environnement

Autour de la mise en place de cette filière, les entreprises vont tenter de profiter de cette nouvelle manne économique. Les pouvoirs publics et la société civile devront être attentifs à ce que les objectifs de base - la protection de l'environnement - soient bien respectés.

C'est pour cela que FNE ne cessera de répéter les objectifs et enjeux de base de cette filière pour ne pas se tromper de route...

La filière DEEE doit mener :

- * à la maîtrise et à la **réduction du flux** de DEEE;
- * à la **diminution de la toxicité de ces déchets** et à leur meilleure gestion;
- * à une réelle **transparence** de cette filière et à la **participation** des citoyens;
- * à optimiser le **système de gestion** (information, collecte, transport, recyclage, traitement).

Pour atteindre ces objectifs, des axes sont essentiels à développer.

Maîtrise et réduction des flux et de la toxicité des DEEE

* **Eco-conception des produits :**

Un des enjeux des DEEE est le développement de l'éco-conception pour mettre sur le marché des produits moins toxiques, à durée de vie plus longue, plus facilement réparables et démontables...

* **Réutilisation et réparation :**

La réutilisation des DEEE est considérée dans les textes réglementaires comme prioritaire aux autres modes de traitement. Cela ne doit pas rester inappliqué. Il faut que la filière DEEE favorise la réparation et la réutilisation. Pour cela, de nouveaux modes de financement et des campagnes de communication doivent être intégrés dans les filières DEEE. La contribution des consommateurs et des producteurs (REC/REP) devra financer dans une proportion digne de ce nom cette filière, et il faudra travailler avec les entreprises d'insertion et d'économie solidaire.

Cette filière est une opportunité pour modifier nos modes de production et de consommation d'équipements électroniques et électriques. Notre société doit saisir cette chance et non s'arrêter à de simples discours. La réparation, la réutilisation ainsi que le critère de durée de vie des produits doivent être valorisés, encouragés et développés.

Propositions de FNE :

- Mettre en place un affichage officiel de la durée de vie moyenne des produits ;
- Demander une réduction de la TVA (5.5%) sur la main d'œuvre de réparation;
- Demander un barème de contribution pour les producteurs qui soit différencié selon la mise sur le marché de produits plus ou moins respectueux de l'environnement et de l'esprit des directives DEEE;
- Favoriser les systèmes de location (incite à la production de produits plus solides, et diminue les flux de produits) ;

Le Dossier du mois ...

- Mettre en place des systèmes de crédit à taux 0 pour les familles à faibles revenus pour les aider à acquérir des appareils électroménagers plus solides, à durée de vie plus longue, mais évidemment plus chers.

Transparence et participation des citoyens à la filière

Cette filière concerne, entre autres, des déchets ménagers. Il est donc essentiel que la transparence soit faite sur les flux financiers (qui sont, à la base, ceux des consommateurs) et sur les aspects techniques de la filière (protection de notre environnement au sens large du terme). L'avis des consommateurs et des protecteurs de l'environnement est également essentiel pour maintenir un équilibre entre les contributions financières et les contraintes techniques, dont le calcul ne doit pas être laissé aux seules mains des producteurs et des pouvoirs publics.

FNE demande la mise en place d'une commission d'information et de participation des DEEE, afin d'assurer les principes de transparence et de participation des citoyens (via leurs associations), dans laquelle les demandes d'agrément de l'organisme coordonnateur et des éco-organismes seront discutées. La société civile demande à participer à ces travaux qui seront déterminants dans la mise en place de la filière.

Optimiser le système de gestion des DEEE

Pour diminuer les impacts sur l'environnement et maîtriser les coûts de gestion, un des enjeux sera « l'optimisation » de la filière, c'est-à-dire la mise en commun et la coordination des moyens d'information, de collecte et de traitement, de tous les acteurs de la filière (organisme coordonnateur, Eco-organismes, producteurs individuels, collectivités et distributeurs...). Il faut éviter la multiplication de moyens propres à chaque « groupe » de producteurs et d'acteurs.

Enjeux de la collecte : assurer un maillage national et un bon taux de collecte (au minimum 4kg/hab.an), optimiser les collectes (pour éviter l'augmentation des flux de camions).

Enjeux du traitement : veiller au respect de la réglementation ICPE pour les sites de traitement (éviter des « Zimaval » ou autres « Métal blanc »), atteindre les objectifs de recyclage imposés par la directive, développer les débouchés des matériaux recyclés ;

Enjeux de la logistique, du transport : optimisation nécessaire pour limiter les transports et les coûts. Le transport alternatif au « tout routier » devra être fortement développé (certains produits disposeront de peu de sites de traitement, les déchets auront donc des distances importantes à parcourir).

Enjeux de l'information : optimiser, au niveau de tous les acteurs de la filière, les moyens de communication, afin d'informer les citoyens et les professionnels sur leurs devoirs et sur les moyens dont ils disposeront pour y répondre (pour ne pas reproduire le démarrage chaotique que nous avons connu avec les piles).

4- Rôle des associations au niveau local

Quels rôles les associations ont et auront à jouer dans cette filière ? Comment agir afin de permettre à ce système d'atteindre ses objectifs initiaux ?

Il a fallu 10 ans pour que la collecte sélective des emballages soit répandue sur tout le territoire. A nous, associations, d'agir pour que la filière soit mise en place rapidement, et qu'elle ne fasse pas des citoyens de simples « Shadoks du tri des DEEE ». Voici quelques propositions d'actions pour nos associations :

Pour la mise en place de la filière :

- rencontrer les acteurs locaux (pour connaître leurs actions afin de répondre à la réglementation des DEEE) ;
- Demander à sa collectivité (ville ou EPCI) ce qu'elle prévoit de mettre en place pour les DEEE ;
- Demander à ses magasins vendant des équipements électroniques ce qu'ils vont mettre en place pour répondre à leur obligation de récupération des DEEE ;
- Travailler avec les acteurs locaux au développement des activités de réparation (artisans, ressources, activités solidaires...) et de réutilisation (promotion des objets de seconde main, promotion des trocs et systèmes d'échange, de bourses locales d'échange (ex : bourse internet locale...) ;
- Proposer vos approches et compétences associatives pour la mise en place de la communication concernant les DEEE (pourquoi jeter différemment ses DEEE, comment bien les trier, où les déposer...) ;
- Remonter les informations (positives ou négatives) locales auprès de sa fédération départementale, régionale et nationale (FNE) afin d'obtenir une vision nationale de ce qui se passe au niveau local...

Dans un second temps, lorsque les filières seront mises en place, les associations pourront suivre, accompagner et veiller à la bonne mise en place des systèmes.

Plus d'informations : http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/dos/dossiers_DEEE.htm

□ Le geste du mois :

La rentrée : moment idéal pour appliquer des gestes de prévention

- **la mode c'est pas toujours le « top »** : essayer de résister à la tentation des fournitures « à la mode », attirantes mais peu solides, rapidement elles seront ringardes, pensez plutôt à **adopter la récup' attitude** : récupérer les fournitures des années précédentes, vous en aurez moins à racheter ;

- **Halte au jetable** : préférer des produits solides (cartables/sacs, fournitures), qui dureront plus longtemps, vous n'aurez pas à en racheter ! Pensez aussi aux produits rechargeables (crayons de papier avec porte mine, stylos rechargeables...) ;

- **les toxiques ça s'évite** : choisir des produits moins toxiques, par exemple écolabellisés, qui ne contiennent pas de solvant, mais à base d'eau, qui sont recyclés... préférer des matières renouvelables (bois certifié PEFC ou FSC à celles non renouvelables (ex: le plastique))...

Astuces : pensez aux petits détaillants/ librairies, ils vendent des produits moins emballés et à l'unité (on choisit seulement ce dont on a besoin) et de meilleure qualité.



□ « Appel à Madame la Ministre : soyez ambitieuse sur la réduction des sacs jetables »

Communiqué de Presse du mardi 19 juillet 2005

Mardi 12 juillet s'est tenue la dernière réunion du groupe de travail « Sacs de caisse » mis en place le 10 février dernier par Monsieur Lepeltier, alors Ministre en charge de l'environnement. Ce groupe avait pour mission de proposer des objectifs et des moyens permettant de résoudre la problématique des sacs jetables. Malgré de longs mois d'échanges aussi enrichissants que passionnés entre tous les acteurs présents (fabricants, distributeurs, élus, associations, pouvoirs publics), aucun consensus n'a été trouvé.

Ce groupe de travail étant clos, le dossier est maintenant entre les mains de Madame la Ministre. Elle devra fixer des objectifs de réduction et définir les actions concrètes à mettre en place. Pour cela, elle aura la lourde tâche de statuer parmi les différentes propositions émises par l'ensemble des acteurs.

Nos associations appellent Madame la Ministre à s'emparer des points suivants pour prendre des mesures ambitieuses qui permettront à travers ce dossier emblématique le développement des actions de prévention des déchets :

- Fixer un objectif ambitieux de diminution (supérieur à 60%) des sacs de caisse jetables pour 2006 et leur suppression effective pour 2007.

- Soutenir les initiatives existantes (efforts de la grande distribution) et en faire une règle nationale (particulièrement pour les commerces de proximité) en remplaçant les sacs jetables par des alternatives réutilisables (cabas consignés et écolabellisés, sacs pliants)

- Inciter à la mise en place d'alternatives biodégradables pour les sacs difficilement évitables comme pour les fruits et légumes, la poissonnerie, la boucherie ...

- Mettre en place l'arrêt de la gratuité des sacs et la mise en place d'une taxe, levier essentiel permettant une réelle diminution des sacs de caisse jetables.

En réponse au chantage à l'emploi effectué lors de ces réunions par les fabricants dans le but de freiner la réduction de l'utilisation de sacs jetables, nous rappelons que, depuis des années, les associations demandent le développement d'alternatives qui permettrait un déplacement des emplois liés à la fabrication des sacs jetables vers celles d'alternatives réutilisables...

De plus, nous rappelons que l'environnement, et plus encore la prévention, sont et seront encore porteurs de nouveaux métiers, nouveaux emplois... de proximité, donc plus difficilement délocalisables. A notre société de saisir ces opportunités.

Madame la Ministre, à vous de jouer !

Suite à ce communiqué de presse, nous attendons la réponse de Madame la Ministre qui devrait se prononcer lors des prochaines assises de la Baule.

En revanche, il n'y a toujours rien à attendre du côté de l'industrie plastique. En effet durant l'été, certains d'entre vous ont sûrement eu le privilège d'écouter la campagne de communication des producteurs de matières plastiques, j'ai nommé PlasticsEurope France. « **Le sac plastique c'est écologique.**

Mais gardez-le pour vous », tel était le slogan de leur communiqué de presse. Et bien non, nous ne tairons pas ce mensonge ! Comment osent-ils communiquer de la sorte face à une ressource en voie de disparition et dont il faudra bientôt se passer ! Question sur le bilan énergétique de ces sacs écologiquement bénéfiques pour l'environnement : qu'en est-il de la quantité d'énergie nécessaire pour produire, transporter puis traiter ces sacs...?

www.plasticseurope.org pour plus d'informations.

La page prévention

□ « Puzzle de la prévention des déchets », le bilan

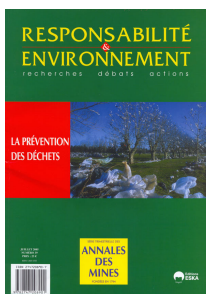
Le CIELE (Centre d'Information sur l'Énergie et l'Environnement) a mené, avec le soutien de la Ville de Rennes et Rennes métropole, une action locale d'animation sur le thème de la prévention des déchets : « **le puzzle de la prévention des déchets** ». Rassemblant plusieurs partenaires européens en Belgique, en Pologne, en Autriche et en Tchéquie, ce projet pilote, financé par la Commission Européenne, visait à aider les citoyens à modifier leurs comportements, notamment à l'aide d'outils leur permettant de prendre conscience de l'impact environnemental de leur vie quotidienne.



41 ménages ont participé à cette campagne. Les familles ont pris conscience de l'impact sur l'environnement des gestes de prévention. De bons réflexes (suppression des sacs plastiques, consommation de l'eau du robinet, réalisation de compost, achat d'accumulateurs à la place de piles, achat de produits concentrés ou à recharge...) ont été acquis. De plus des résultats quantitatifs et qualitatifs en terme de « déchets évités » ont été constatés.

En ce qui concerne les suites de cette campagne, Rennes métropole a décidé de mettre en place des actions pilotes sur 3 zones de taille et de nature d'habitat différentes : ces actions sont nombreuses et consistent notamment en la promotion des gestes de prévention mis en oeuvre dans le cadre de l'expérimentation « puzzle de la prévention des déchets ».

Pour plus d'informations : www.ciele.org



□ **Annales des mines – « Responsabilité & Environnement » : La Prévention des déchets.**

Cet ouvrage, coordonné par Rémi Guillet (Président du comité de suivi du plan national de prévention des déchets), contient de nombreux articles d'auteurs divers, traitant de « la politique de prévention des déchets », « l'éco-conception comme outil de prévention », « la prévention : l'action des associations et des élus », « outils réglementaires et fiscaux de la prévention », « actions des collectivités locales », « la récupération : du chiffonnage aux recycleries ». Plusieurs membres de FNE y ont apporté leur contribution.

A commander aux Éditions ESKA au 01 42 86 55 73. Prix : 23€.

Brèves

□ **Enquête sur le parc des installations de compostage en France**

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable vient de publier sur son site internet une enquête sur le parc des installations de compostage en France.

Le total des installations de compostage en fonctionnement en 2004 atteint le nombre de 680 pour l'ensemble du territoire français (métropole ainsi que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion).

La majorité des installations est soumise à déclaration (288), les autres sont soumises à autorisation (239) ou n'ont pas de classement déterminé (25). Le parc est récent « puisque de 153 installations avant 1998, on est passé à 500 installations fin 2004 ».

Si les installations soumises à autorisation sont minoritaires en nombre, elles représentent toutefois les trois quarts de la production nationale. Le rapport explique que « cette statistique renforce l'idée qu'un arrêté de prescriptions ministérielles pour les installations soumises à autorisation est nécessaire ». L'enquête montre en outre une différence entre les déchets traités dans les installations soumises à autorisation qui traitent aussi bien les déchets verts (40%) que les OM (25%) et les boues des stations d'épuration (14%), et les installations soumises à déclaration qui utilisent majoritairement des déchets verts (78%).

Pour plus de détail : http://www1.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=4499

Les rencontres..

□ Les deuxièmes rencontres nationales de la prévention des déchets

Organisées par l'ADEME et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ces rencontres auront lieu le **mercredi 19 et le jeudi 20 octobre 2005**, à la Maison de la Chimie, Paris 7^e.

Au programme de ces deux journées :

- trois sessions plénières sur des sujets intéressant l'ensemble des acteurs :

- * un point sur l'avancement du plan national de prévention ;
- * les stratégies initiées dans d'autres pays ;
- * la dimension économique de la prévention ; les liens entre la prévention et les modes de consommation ;

- un atelier consacré à l'approche territoriale de la prévention qui accueillera la Belgique, invitée d'honneur : retours d'expériences belges et premiers programmes de prévention en France ;

- un atelier dédié à la prévention dans les entreprises qui permettra de comparer les retours d'expériences français et étrangers en matière de réduction de la quantité et de la toxicité des déchets.

Programme complet de ces rencontres et bulletin d'inscription à l'adresse :

http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/manifestations/Documents/renc_prevention.pdf

Tarif normal : 150€ par personne pour les deux journées, ou 100€ pour une journée.

Tarif association : 100€ par personne pour les deux journées, ou 60€ pour une journée.



□ Réunion Nationale du Réseau Déchets

La prochaine Réunion Nationale du Réseau Déchets aura lieu le **samedi 26 novembre 2005** dans la ville du **Mans**. Il sera question lors de la matinée de l'actualité du Réseau Déchets, puis l'après-midi sera consacré au dossier des DEEE. L'ordre du jour vous sera précisé très prochainement.

□ Pour information : ça bouge du côté des DEEE !

- Mercredi 7 septembre : Petit déjeuner de presse organisé par FEDEREC à l'occasion de la parution du livre blanc sur les DEEE que la Fédération a édité.

- Lundi 12 septembre : « DEEE : mode d'emploi », Colloque national organisé par ONYX en partenariat avec le Réseau Idéal.

Comme l'illustrent ces deux exemples, les DEEE sont bien **le dossier de la rentrée**. Ainsi l'ensemble des « professionnels du déchet » se positionnent et défendent leurs intérêts.

De leur côté, les associations ont un rôle majeur à jouer dans la mise en place de cette filière. Nul doute qu'elles seront présentes et qu'elles sauront saisir cette opportunité afin de participer à l'instauration d'un système efficace, juste et respectueux de l'environnement.

□ Énergie et déchets nucléaires

Nous ne serons jamais trop nombreux pour participer !

De septembre 2005 à janvier 2006, un débat national est organisé sur la gestion des déchets radioactifs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le lien suivant qui donne toutes les précisions sur le débat :

<http://www.debatpublic-dechets-radioactifs.org>

Vous y trouverez également le positionnement des associations grâce à la plate-forme des associations qui se situe dans les documents du débat, à la page « Cahiers d'acteurs ».

La Lettre Déchets - N°16 - Septembre 2005 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL, Julien FOREST